

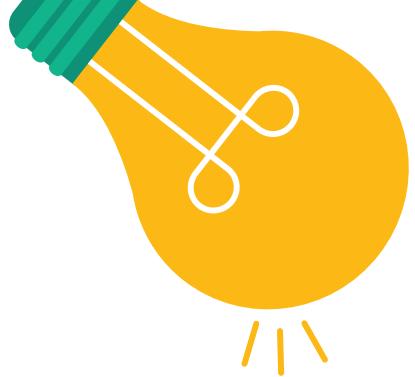


# LE PETIT GUIDE DE LA TRAÇABILITÉ



## FILIÈRES

- Eléments d'Ameublement
- Jeux et Jouets
- Articles de Bricolage et de Jardin



## La traçabilité, c'est quoi ?

C'est suivre, par la pesée et/ou le comptage, un produit ou un matériau de son arrivée sur la structure jusqu'au moment où il la quitte (don ou vente pour réemploi, orientation vers les filières de recyclage ou d'élimination).

## Pourquoi faire de la traçabilité ?

**Aider au pilotage de son activité** : caractériser les flux reçus sur la structure, gérer les stocks, faciliter le réassort de l'espace de vente, mesurer le taux de réemploi de sa structure, identifier des pistes de développement du réemploi.

**Objectiver son activité de réemploi** : mesurer les quantités de produits/matériaux collectés, réemployés, orientés vers le recyclage ou l'élimination.

**Obtenir des soutiens au fonctionnement de son activité** : déclarer les tonnages collectés et réemployés permet de bénéficier de soutiens financiers de la part des éco-organismes dans le cadre des fonds réemploi.

**Valoriser son action auprès de ses parties prenantes** : objectiver son activité en matière de prévention des déchets, en particulier auprès des acteurs publics de la gestion des déchets (collectivités territoriales, Région, ADEME).

**Permettre de mesurer le poids de l'ESS dans les filières de réemploi** : compter les tonnages collectés et réemployés permet de mesurer le poids de ces activités dans la prévention et la gestion des déchets. Cela permet notamment aux réseaux représentatifs de montrer la contribution et l'importance du réemploi solidaire dans les filières REP au sein des instances dédiées (Commission inter-filières REP, Observatoire réemploi de l'ADEME, etc.), et en particulier de négocier des soutiens financiers en conséquence.



## Index

**Filière** : Type de matériaux. Ecomaison est un éco-organisme agréé pour quatre filières : Eléments d'Ameublement (EA), Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), Jeux et Jouets (JJ), Produits et Matériaux de Construction issus du Bâtiment (PMCB).

**Catégorie** : Regroupement de produits comprenant des caractéristiques communes. Par exemple dans la filière Eléments d'Ameublement d'Ecomaison, il existe cinq catégories : assise, couchage, plan de pose/plan de travail, rangement, décoration textile.

**Sous-catégorie** : Division plus fine d'une catégorie. Par exemple dans la filière Eléments d'Ameublement d'Ecomaison, la catégorie 'Assise' comporte plusieurs sous-catégories : grand canapé ou canapé d'angle, banc/fauteuil/angle de canapé, siège de bureau et jardin/chaise longue, etc.

**Grille de suivi** (ou feuille de comptage) : Document papier qui recense les catégories et sous-catégories de produits collectés et/ou sortis par filière. Ce document permet d'enregistrer par un système d'annotation (trait, coche) les quantités précises de produits entrés et sortis d'une structure.

**Abaque** : Fichier de traitement de données, qui permet de compter des produits unitairement puis de les convertir en poids grâce à un outil d'aide à la saisie donnant le poids moyen d'un produit.

# Différentes méthodes de traçabilité

Selon les filières, plusieurs méthodes peuvent être utilisées au sein d'une même structure. À titre d'exemple, il est possible d'utiliser la méthode de pesée réelle en entrée pour les filières Jeux et Jouets et Articles de Bricolage et de Jardin tout en utilisant la méthode de comptage manuel en entrée pour la filière des Eléments d'Ameublement. En sortie, la méthode de comptage manuel ou logiciel peut être appliquée aux trois flux.



## L'étiquetage

Cette méthode consiste à étiqueter chaque produit avec un code-barres relié à une base de données centralisée, permettant d'enregistrer ses caractéristiques (poids, catégorie, prix, etc.) et de tracer en temps réel son entrée dans la structure et sa sortie, grâce à un scan du code-barres.

Pour chaque produit collecté, on commence par générer un code-barres à l'aide d'un logiciel adapté, puis on imprime ce code sur une étiquette. Le code-barres contient toutes les informations essentielles du produit : son poids - déterminé soit par un abaque paramétré directement sur le logiciel, soit par pesée avec une balance, sa catégorie, sa date d'entrée, son origine (le canal d'apport) et son prix de vente. Chaque code-barres est ensuite relié à une fiche produit dans un logiciel de gestion, ce qui permet de retrouver ou de mettre à jour toutes ces informations en scannant le code avec un scanner.



### Matériel nécessaire

- ◆ Tablette ou ordinateur
- ◆ Logiciel spécialisé (ex : GDR, Odoo)
- ◆ Balance (ex: balance de plateforme de pesée, transpalette peseur, balance de comptoir)
- ◆ Etiqueteuse
- ◆ Scanner (ex : douchette manuelle, tablette, terminal portable)



### Les plus de la méthode

- ◆ **Centralisation des données** : base de données unique facilitant la gestion, l'analyse et la mise à jour des informations des produits. Permet d'exporter facilement les éléments de traçabilité demandés par les éco-organismes.
- ◆ **Gain de temps** : scannage rapide des produits permettant de fluidifier les processus d'inventaire ou de vente.
- ◆ **Professionnalisation des activités** : montée en compétences des équipes.



### Difficultés de mise en œuvre

- ◆ Coût initial : investissement nécessaire dans du matériel
- ◆ Formation du personnel à l'utilisation des outils
- ◆ Maintenance technique à prévoir : gestion des pannes matérielles, mise à jour du logiciel
- ◆ Le matériel de pesée peut occuper un espace important selon les équipements, ce qui peut amener des contraintes logistiques.



### Conseils pratiques

- ◆ Visiter des structures ayant mis en place ce système.
- ◆ Vérification à la mise en place en contrôlant la cohérence entre les étiquettes, les produits et la base de données.
- ◆ Identifier les points d'entrées et de sorties des flux afin de bien dimensionner le nombre et l'emplacement du matériel informatique nécessaire.

# Différentes méthodes de traçabilité

## Le comptage manuel

Cette méthode repose sur un comptage manuel des produits entrants et sortants, à l'aide d'une grille de suivi. Ce document papier permet d'enregistrer, par catégorie et sous-catégorie de produits et selon les filières de matériaux, le nombre d'articles entrés (collectés) et sortis (vendus, donnés, recyclés, etc.).

Un·e agent·e coche sur cette grille de suivi chaque produit collecté ou sorti, en fonction de sa sous-catégorie. À l'issue d'une période définie, les quantités relevées sont saisies dans un outil de traitement de données de type abaque, qui sert de support pour assurer la traçabilité.

L'abaque permet d'obtenir l'équivalence en poids (tonnes) des quantités de produits répertoriés. Ecomaison fournit des abaques spécifiques à chacune de ses filières. Une fois les quantités converties en poids, la structure peut procéder à sa déclaration trimestrielle sur le système d'information (SI) d'Ecomaison.

### Matériel nécessaire

- ◆ Grille de suivi (ou feuille de comptage)
- ◆ Fichier convertisseur (ex : les abaques d'Ecomaison)
- ◆ Tablette ou ordinateur

### Difficultés de mise en œuvre

- ◆ Temps et charge de travail : la saisie régulière des données (sur la grille de suivi puis sur le fichier convertisseur) peut être chronophage, surtout pour les structures avec un volume important de produits.
- ◆ Erreurs et inexacititudes : oublis ou erreurs de comptage possibles.

### Les plus de la méthode

- ◆ Accessibilité : pas besoin d'outils numériques, une grille papier et un tableur suffisent. Idéal pour un lancement d'activité.
- ◆ Coût réduit : peu d'investissement matériel.

### Conseils pratiques

- ◆ Utiliser les abaques fournis par Ecomaison.
- ◆ Avoir une procédure formalisée pour chaque étape de la méthode : qui remplit la grille de suivi, où sont centralisées les grilles de suivi, etc.



# Différentes méthodes de traçabilité

## Le comptage logiciel

À mi-chemin entre les méthodes de comptage manuel et d'étiquetage, le comptage logiciel permet une transition vers le numérique. Cette méthode de traçabilité repose sur la saisie directe, dans un logiciel spécialisé, du nombre d'articles entrants (collectés) et sortants (vendus, donnés, recyclés, etc.) d'une structure.

Un·e agent·e enregistre manuellement dans le logiciel les données relatives à chaque entrée et sortie sur une période donnée.

Le logiciel convertit automatiquement les quantités saisies en poids, grâce aux abaques déjà paramétrés sur le logiciel.



### Matériel nécessaire

- ◆ Logiciel spécialisé (ex : GDR, Odoo)
- ◆ Tablette ou ordinateur



### Les plus de la méthode

- ◆ **Centralisation des données** : base de données unique facilitant la gestion, l'analyse et la mise à jour des informations des produits. Permet d'exporter facilement les éléments de traçabilité demandés par les éco-organismes.
- ◆ Cette méthode est la plus courante pour les structures qui utilisent un logiciel spécialisé.



### Difficultés de mise en œuvre

- ◆ Coût initial : investissement nécessaire dans du matériel informatique
- ◆ Formation du personnel à l'utilisation des outils
- ◆ Maintenance technique à prévoir : gestion des pannes matérielles, mise à jour du logiciel



### Conseils pratiques

- ◆ Identifier les points d'entrées et de sorties des flux afin de bien dimensionner le nombre et l'emplacement des postes informatiques nécessaires.
- ◆ S'assurer de la capacité des infrastructures réseaux à supporter le logiciel.
- ◆ L'arrivée d'une solution logicielle amène d'importants changements de pratique : penser à accompagner ce changement auprès des équipes.



# Différentes méthodes de traçabilité

## La pesée réelle

Cette méthode consiste à peser les articles collectés en vrac, selon leur canal d'apport et selon la filière de matériaux. Lors d'une entrée, les produits vont d'abord être triés par filière et catégorie de produits (Jeux et jouets / Matériel de bricolage dont outillage à main / Articles d'entretien et d'aménagement du jardin, etc.), puis ils vont être pesés grâce à une balance. La balance peut être directement connectée à un logiciel spécialisé, dans ce cas le poids par catégorie de produits sera automatiquement enregistré. Si la balance n'est pas connectée à un logiciel, le poids doit être renseigné manuellement dans un fichier de type tableau.

### Matériel nécessaire

- ◆ Tablette ou ordinateur
- ◆ Contenants (bac de tri, caisse ou cartons) : pour séparer les produits par flux
- ◆ Logiciel spécialisé (ex : GDR, Odoo)
- ◆ Balance (ex : balance de plateforme de pesée, transpalette peseur, balance de comptoir)

### Difficultés de mise en œuvre

- ◆ Acquisition de matériel de pesée, formation au logiciel des équipes salariées et bénévoles
- ◆ Le matériel de pesée peut occuper un espace important selon les équipements, ce qui peut amener des contraintes logistiques.

### Les plus de la méthode

- ◆ Méthode simple et la moins chronophage

### Conseils pratiques

- ◆ Le matériel de pesée peut servir pour d'autres flux de produits reçus sur la structure et pouvant faire l'objet d'actions de traçabilité.
- ◆ Identifier les points d'entrées et de sorties des flux afin de bien dimensionner le nombre et l'emplacement des postes informatiques nécessaires et du matériel de pesée adapté.

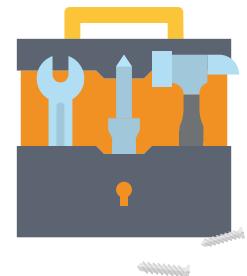
## Comparaison des méthodes de traçabilité

Méthode	Préférence Ecomaison	Méthode courante	Facilité de mise en place	Temps passé à l'activité de traçabilité
Etiquetage	+++	+	+	+
Comptage logiciel	++	+++	++	++
Comptage manuel	+	++	+++	+++
Pesée réelle	+	+++	++	+++



## Accéder à des outils types

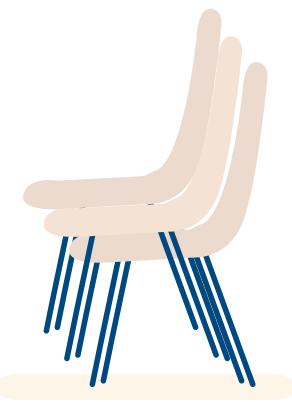
- ◆ [Abaque Ecomaison EA](#)
- ◆ [Abaque Ecomaison JJ](#)
- ◆ [Abaque Ecomaison ABJ](#)
- ◆ [Grille de suivi \(outil à venir\)](#)



# La déclaration sur le portail Ecomaison

Afin d'accéder aux soutiens financiers proposés par Ecomaison en fonction des tonnes tracées, une déclaration trimestrielle doit être faite sur le système d'information (SI) d'Ecomaison.

Différentes données sont demandées par Ecomaison en entrée (collecte) et en sortie (vente ou don).



## En entrées,

devront être renseignées dans le SI Ecomaison les quantités collectées (en tonnes) par filière de matériaux pour chaque canal d'apport concerné. Le tableau ci-dessous présente les données attendues par Ecomaison. Les cases colorées sont les données à renseigner.

Canal d'apport Filière	Apports volontaires et collecte à domicile	Points permanents : zone réemploi en déchèterie publique	Points permanents Ecomaison : distributeurs	Collecte en porte-à-porte	Points saisonniers Ecomaison (ex : écoles)
Eléments d'Ameublement (toutes les catégories)	Si non-renseigné, calcul automatique par le SI Ecomaison				x
Jeux et Jouets (toutes les catégories)				x	
Articles de Bricolage et de Jardin : matériel de bricolage dont l'outillage à main				x	
Articles de Bricolage et de Jardin : articles d'entretien et d'aménagement du jardin				x	

## En sortie réemploi,

devront être renseignés dans le SI Ecomaison les tonnages par catégorie de produits par filière. Ainsi avec une déclaration en poids (tonne), pour la filière EA, cinq catégories doivent être renseignées ; pour la filière JJ, trois catégories sont requises ; enfin, pour la filière ABJ, les deux catégories suffisent.

### Eléments d'Ameublement (EA)

- ◆ Assise
- ◆ Couchage
- ◆ Plan de pose, plan de travail
- ◆ Rangement
- ◆ Décoration textile

### Jeux et Jouets (JJ)

- ◆ Jeux de plein air
- ◆ Jeux de société et puzzles
- ◆ Autres jeux d'intérieur

### Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

- ◆ Total 1 : matériel de bricolage dont l'outillage à main
- ◆ Total 2 : articles d'entretien et d'aménagement du jardin

## Le calendrier de déclaration

Trimestre de l'année N	Ouverture de saisie	Demande de validation de la déclaration
T1	01/01	À partir du 15/05
T2	01/04	À partir du 15/08
T3	01/07	À partir du 15/11
T4	01/10	À partir du 15/02 de l'année N+1

# Les soutiens financiers



## Soutiens à la tonne et soutiens forfaitaires

### Eléments d'Ameublement (EA)

#### Soutien à la tonne entrante

- ◆ 40 €/tonne collectée en distribution ou auprès des détenteurs professionnels ou en zone réemploi de déchèterie publique
- ◆ 30 €/tonne collectée via les apports volontaires, la collecte à domicile, la collecte en porte-à-porte non rémunérée

#### Soutien à la tonne réemployée

- ◆ 130 €/tonne réemployée ou réutilisée (vente ou don tracé)

#### Autres soutiens

Soutiens financiers au tri des éléments d'ameublement usagés

- ◆ 24,4 €/tonne de DEA remise en mélange
- ◆ 65 €/tonne de DEA triés bois/hors bois, c'est-à-dire remis en deux contenants différents dont l'un permet la collecte séparée des éléments en bois (schéma bi-flux)

### Jeux et jouets (JJ)

#### Forfait équipements pour la traçabilité

- ◆ 500 €/an/structure en fournissant les justificatifs d'achat (balance, logiciel, bac, ...)

#### Soutien à la tonne entrante

- ◆ 30 €/tonne

#### Soutien à la tonne réemployée

- ◆ 450 €/tonne réemployée ou réutilisée (vente ou don tracé) \*
- ◆ 900 €/tonne réemployée pour toute structure qui met en œuvre une activité qualifiée sur le réemploi des jouets

#### Autres soutiens

- ◆ Collecte en points permanents (magasin, zone de réemploi en déchèterie) 500 €/point/an
- ◆ Collecte en points saisonniers (ex : école) 50 €/point/mois



### Articles de bricolage et de jardin (ABJ)

#### Soutien à la tonne entrante

- ◆ 30 €/tonne

#### Soutien à la tonne réemployée

- ◆ 300 €/tonne réemployée ou réutilisée (vente ou don tracé) \*

#### Autres soutiens

- ◆ Collecte en points permanents (zone réemploi, centre de regroupement) : 250 €/point/an
- ◆ Collecte en points saisonniers : 50 €/point/an
- ◆ Forfait journée de sensibilisation : 250 €/journée (limite de 6 opérations par an)

\* Ce soutien est majoré d'un facteur multiplicatif de 2,4 pour les acteurs du réemploi de l'ESS situés dans les territoires ultramarins régis par l'article 73 de la Constitution.



## Appel à Manifestation d'Intérêt « Réemploi & Territoires »

L'AMI est adressé aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), porteuses d'un projet individuel ou en groupement de développement de l'activité de réemploi sur au moins une des filières d'agrément d'Ecomaison. Cet AMI peut notamment contribuer au financement de matériel dédié à la traçabilité des flux. L'AMI est organisé à raison de deux sessions par an.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement des filières Ecomaison



- [Conventionner avec Ecomaison – Eléments d'Ameublement \(EA\)](#)
- [Conventionner avec Ecomaison – Jeux et Jouets \(JJ\)](#)
- [Conventionner avec Ecomaison – Articles de Bricolage et de Jardin \(ABJ\)](#)



### Contact

Mylène Sieffer, chargée de mission filières REP | m.sieffer@ess-france.org